

Service des assistants de langue et de la mobilité

Instruction technique

Dossiers de candidatures au programme des stages de perfectionnement linguistique et culturel

Octobre 2024

Les formulaires, complétés par les candidats, seront signés par le directeur d'école, qui les transmettra, à l'IEN, chargé de circonscription du premier degré, qui lui-même les transmettra au DASEN.

Chaque dossier devra <u>obligatoirement</u> comporter les <u>trois avis requis (</u>directeur d'école – IEN – DASEN)

La DSDEN transmettra à France Éducation international pour le 27 février 2025 au plus tard :

- l'ensemble des dossiers signés ;
- un classement préférentiel des candidats propre à chaque stage qui ne prendra en compte que le vœu n°1.

France Éducation international informera chaque enseignant de la suite donnée à sa candidature.